



8 Place Malus
18000 Bourges
Tél 02 48 21 24 79
cgt.ud.cher@wanadoo.fr

SE SYNDIQUER EST UN DROIT DEFENDONS LE !!!!

Vous êtes des millions de salarié(e)s, du secteur privé comme du public, à vérifier chaque jour l'intérêt de vous organiser collectivement au sein de votre entreprise ou de votre service. La liberté syndicale est fondamentale, c'est un droit humain universellement reconnu et protégé ; liberté consacrée par différentes constitutions ou traités.

Mais cette liberté est de plus en plus contrainte (lois, criminalisation de l'action syndicale, discriminations, etc.). Le patronat, le gouvernement français mais aussi les Institutions européennes veulent imposer des réformes réactionnaires, supprimer des garanties et des acquis sociaux. Pour œuvrer le plus aisément possible, ils essaient par différents moyens d'uniformiser le syndicalisme, de l'institutionnaliser afin qu'il ne soit plus qu'à leur service, un outil d'accompagnement des décisions patronales et gouvernementales.

La liberté de l'action syndicale dans ses différentes expressions est aujourd'hui comme hier importante pour toutes et tous afin de gagner des droits et des conquêtes sociales.

Elle doit pouvoir s'ancrer dans des pratiques syndicales libres de toutes contraintes via un syndicalisme de contre-pouvoir, de transformation sociale véhiculant des valeurs de justice, de démocratie, d'égalité, de solidarité et de progrès social.

Notre organisation syndicale est indépendante du patronat, du gouvernement. Elle est un outil au service des revendications des salarié(e)s, des privé(e)s d'emplois, des retraité(e)s afin que chacun(e) puisse prendre son destin en main, décider de son avenir, œuvrer pour son émancipation. Elle est un bien commun.

La liberté syndicale est un droit humain reconnu et protégé, une valeur fondamentale consacrée par la Constitution de l'Organisation internationale du travail, depuis 1919.

Se syndiquer est un droit garanti par la constitution française. Chaque salarié a le droit de se syndiquer même s'il n'existe pas de syndicat dans son entreprise et rien ne l'oblige à signaler son adhésion à son employeur. Il peut également voter aux élections professionnelles et participer aux actions collectives : négociations, manifestations, grèves, ... C'est cela la liberté syndicale !

De l'accompagnement d'un salarié menacé de sanction, à la grève pour des augmentations de salaire, tout relève de la même intervention syndicale, du même besoin de chaque salarié individuellement et des salariés dans leur ensemble d'être entendus, de gagner de nouveaux droits, d'améliorer leurs conditions de vie.

Ne laissons pas le patronat et le gouvernement bafouer nos droits fondamentaux.

Dans le Cher, le dogme du Medef contre le syndicalisme CGT prouve que notre action, nos revendications n'ont rien de compatibles avec l'idéologie capitaliste. Le combat acharné qu'il mène contre nos syndiqué(e)s, élu(e)s, représentant(e)s de notre organisation n'aura de fin que lorsque nous serons encore plus.

Malgré la répression, la seule solution c'est d'avancer avec et dans la CGT.

REJOIGNEZ-NOUS.

LE MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015 RASSEMBLEMENTS A :

VIERZON : 10 H 00 Devant Carrefour Market (*Forum République*)
ST-FLORENT : 10 H 00 Mairie de Lunery
BOURGES : 12 H 00 Préfecture avec Barbecue

Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT



Nom – Prénom :

Adresse :

Tél. : E.mail :

Entreprise :

Bulletin à retourner à l'UD-CGT du Cher 8 Place Malus – 18000 BOURGES
ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise